

Bureau du 20 juin 2005

Décision n° B-2005-3338

objet : **Travaux sur biens immobiliers - Lot n° 1 : désamiantage - Autorisation de signer un marché**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 9 juin 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par délibération n° 2004-2135 en date du 20 septembre 2004, le conseil de Communauté a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, pour l'attribution des prestations de travaux sur biens immobiliers, lot n° 1 : désamiantage.

Ce lot n° 1 désamiantage fait l'objet d'un marché à bons de commande, en application de l'article 71-I du code des marchés publics.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, le 27 mai 2005, a classé les offres et fait le choix de l'entreprise Soterly pour un marché à bons de commande d'une durée ferme de trois ans et d'un montant global de 240 000 € HT minimum et 960 000 € HT maximum.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer le marché à bons de commande et tous les actes contractuels afférents, avec l'entreprise Soterly pour un montant global minimum de 287 040 € TTC et maximum de 1 148 160 € TTC.

2° - La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits aux budgets principal et annexes de la Communauté urbaine - exercice 2005, en section de fonctionnement ou d'investissement en fonction de l'affectation des travaux réalisés et à inscrire sur les exercices suivants.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,